

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

Ateliers thématiques – 1^{ère} session Débats sur les enjeux

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
"ENVIRONNEMENT"
2 décembre 2010 – Maison de Pays à Loiron



L'objectif de cette première session d'ateliers est de permettre aux participants de s'appropriier et d'enrichir les résultats du diagnostic du SCoT, en particulier les enjeux propres à chaque thématique, puis de discuter des choix à faire pour l'avenir du territoire, de manière très large et ouverte.

Date et heure : 2 décembre 2010 de 17h00 à 19h00

Elu référent : Jean-Paul SCHOEMANN

Animation de l'atelier : Gaëlle GAUBE, Arnaud CLEVEDE, Marc LAMARE

Personnes présentes :

Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie, Vice-président de Laval Agglomération
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCOT des Pays de Laval et de Loiron
Gérard CLOUET	Chambre d'Agriculture 53
Michel FORTUNE	Maire du Bourgneuf-la-Forêt, Vice-président de la CCPL
Gaëlle GAUBE	EVEN CONSEIL
Marcel GOHIER	SMACEL
Jean-Yves GRIOT	CODEV Pays de Loiron
Joseph GUILBAUD	Adjoint au Maire de L'Huisserie
Evelyne HENRY	Maire de Launay-Villiers
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron
Bernard LEGOT	Mayenne Nature Environnement
Jacques MAIGNAN	Syndicat de Bassin de la Jouanne
Didier MARQUET	Syndicat de Bassin de la Jouanne
Louis MICHEL	Chambre d'Agriculture de la Mayenne
Jeanne PRIOUX	SIAEP de Port-Brillet
Fabienne RICOU	Communauté de Communes du Pays de Loiron
Maryse ROUCHET	Syndicat de Bassin du Vicoin
Jean-Paul SCHOEMANN	Maire de La Gravelle, Vice-président de la CCPL
Gérard TESSIER	ARS
Isabelle THIERY	Ville de Laval
Sylvie VIELLE	Adjointe au Maire de Louverné

Personnes excusées :

Annette CHESNEL	Maire de Forcé, Vice-présidente de Laval Agglomération
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
Claude GOURVIL	Adjoint au Maire de Laval, Vice-président de Laval Agglo
Eric GUERIN	Habitat et Développement 53 – Espace Info Energie
Martine GUERMONT BERNARDI	DDCSPP
Cédric MALFOIS	DDT
David HAPPE	DDT
	Agence de l'eau Loire Bretagne

Les objectifs cette première session d'ateliers thématiques :

- . compléter le diagnostic territorial
- . définir et hiérarchiser les enjeux
- . mettre en avant des premières pistes d'actions

Les thématiques abordées au cours de cette réunion :

- . Qualité environnementale des futures opérations d'urbanisation
- . Densité/formes urbaines/consommation espace/mixité urbaine

QUELLE QUALITE ENVIRONNEMENTALE POUR LES FUTURES OPERATIONS D'URBANISATION ?

- **ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE**
- **DEPLACEMENTS & MOBILITES DOUCES**

La question des déplacements est une notion transversale. L'organisation de l'intermodalité à l'échelle du SCoT permettra de faciliter les déplacements des habitants et prédéfinira l'organisation du territoire (développement de l'habitat, des services, des commerces,...). Dans ce but, une bonne connaissance de l'existant en termes de desserte en transports en commun (il existe plusieurs Autorités d'Organisation des Transports – AOT – sur le territoire) et l'étude sur les déplacements des ménages du territoire et des espaces voisins qui sera réalisée en 2011, permettront de préciser les besoins et les comportements et de faire apparaître clairement les lieux d'échanges à valoriser.

En milieu isolé, l'utilisation des transports en commun est rendu plus difficile. Les entreprises concernées ont la possibilité de mettre en place un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ou de susciter le covoiturage.

En périphérie de l'agglomération lavalloise, la difficulté pour les habitants des communes hors pôle urbain d'utiliser les transports en commun pour se rendre dans les grandes zones à vocation commerciale facilite très largement l'utilisation de la voiture. D'autre part, l'organisation même de ces zones ne permet pas d'envisager une utilisation piétonne.

Le développement des modes doux doit être une priorité pour le territoire des Pays de Laval et de Loiron et plus particulièrement dans le pôle urbain. Des efforts ont été réalisés récemment (VELITUL) mais il apparaît un manque d'infrastructures. L'offre doit précéder l'usage : la sécurisation des axes (pistes cyclables), l'amélioration de la cohabitation piéton/voiture et vélo/voiture, pourraient générer des nouveaux comportements dans les déplacements.

LES ENJEUX :

- ➡ **FAVORISER UN HABITAT « L'HABITAT SOBRE EN ENERGIE » : FORME URBAINE, PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT, RENOVATION THERMIQUE ...**
- ➡ **LIMITER LES BESOINS EN ENERGIE DES TRANSPORTS : DEVELOPPER DES MODES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DOUX AINSI QUE LES MOBILITES DE COURTES DISTANCES, OPTIMISER LES TRANSPORTS EN COMMUNES (DEVELOPPEMENT URBAIN)**
- ➡ **MAITRISE ET DIMINUTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES MENAGES, DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES (EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES, MISE EN OEUVRE D'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL - PCET)**
- ➡ **VALORISER LES RESSOURCES D'ENERGIES RENOUVELABLES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE**

- **GESTION DE L'EAU (NOTAMMENT EAUX PLUVIALES)**

- ⇒ 4 SAGE (Oudon, Mayenne, Vilaine, Sarthe Aval).
- ⇒ Une qualité des cours d'eau globalement moyenne. Les principaux paramètres posant problème : nitrates, pesticides, matières phosphorées.
- ⇒ Une ressource en eau potable excédentaire / besoins provenant principalement des eaux de surface.
- ⇒ ... mais une sécurisation des approvisionnements à prévoir.

Il est rappelé que les eaux pluviales peuvent être source de pollutions et facteur de risques d'inondation et que les projets d'urbanisme, quant à eux, peuvent modifier le régime des écoulements et accroître la charge polluante des eaux pluviales

LES ENJEUX :

- ➔ **FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU**
- ➔ **PROTEGER, SECURISER ET DIVERSIFIER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE (CAPTAGES, INTERCONNEXION, STOCKAGE)**
- ➔ **REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES NITRATES, PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LE PHOSPHORE**
- ➔ **INTEGRER EN AMONT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES (LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS, IDENTIFIER ET RESTAURER LES FILTRES NATURELS A VOCATION HYDRAULIQUE ET ANTIEROSIVE (PRAIRIES, MAILLAGE BOCAGER, RIPISYLVES, ...))**

- **GESTION DES DECHETS**

- ⇒ Nombre d'habitants collectés = 112 924.
- ⇒ Production des déchets ménagers = 28 197 tonnes soit 250 kg/hab./an.
- ⇒ Collecte sélective = 7106 tonnes soit 63 kg/hab./an.
- ⇒ Le territoire compte 10 déchetteries comprises sur le périmètre du SCoT (8 pour le Pays de Laval et 2 pour le Pays de Loiron).
- ⇒ Il existe une 1 plate-forme des déchets verts à Port-Brillet.
- ⇒ Il existe 1 quai de transfert à Laval.
- ⇒ Le CSDU de classe 2 de Changé le groupe Séché Eco-industries valorise le biogaz en produisant de l'électricité.
- ⇒ 1 Usine de Valorisation Energétique des Déchets (CVED) de Pontmain (hors territoire SCOT) reçoit une partie des déchets de Laval Agglomération
- ⇒ PDEDMA actualisé en 2009 : objectifs et de propositions d'actions pour la période 2007-2017.
- ⇒ 2 structures compétentes (Pays de Loiron et Laval Agglomération) : 2 contextes : urbain & rural (prise en compte des déchets liés aux activités et commerces sur l'agglomération de Laval).

Tonnage	CDC Loiron	CA Laval	Total SCOT
Nb d'habitants collectés	16109	96815	112924
Tonnage en déchets résiduels ménagers collecté	2762	25435	28197
Production en kg/hab./an	171	263	250
Collecte sélective en tonnes	1272	5807	7079
Tri sélectif en kg/hab./an	79	60	63

LES ENJEUX :

- ➡ **POURSUIVRE LES EFFORTS MENES SUR LA COLLECTE AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MINISTERE (200 KG/HAB/AN)**
- ➡ **Y A-T-IL DES BESOINS EN EQUIPEMENT STRUCTURANTS SUR LE TERRITOIRE ? (FONCIER A RESERVER DANS LE SCoT OU LES PLU)**

- **RISQUES ET NUISANCES (POLLUTIONS, BRUITS ...)**

Des risques naturels localisés :

- Risque d'inondation : 12 communes, PPRI de l'Agglomération de Laval approuvé en 2003 concernant 3 communes.
- Risque mouvement de terrain notamment dû au cavités souterraines : 9 communes, PPRMT au « Le bas des bois » (Laval) et au lotissement de St Croix (L'huissierie).
- Risque feu de forêt limité à 4 communes.

Des risques technologiques présents

- 2 établissements SEVESO : MORY team, Bonchamp-lès-Laval, seuil AS (installations soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation) et CAM (Coopérative des Agriculteurs de la Mayenne), Laval, seuil bas (directive SEVESO II).
- Risque de transport de matière dangereuse important du fait du réseau routier

Carrières

- Sous-sol riche : grès, calcaires, or , anthracite ...
- Encore 3 carrières en activités
- De nombreuses carrières abandonnées

LES ENJEUX :

- ➡ **VEILLER A LA SECURISATION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR RAPPORT AUX RISQUES MAJEURS**
- ➡ **PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES OUVERTURES A L'URBANISATION**
- ➡ **ASSURER UNE BONNE INFORMATION ET SENSIBILISATION DES POPULATIONS**
- ➡ **FAVORISER UNE REMISE EN ETAT PROGRESSIVE DES SITES ET SOLS POLLUES (ANTICIPER LA DEPOLLUTION EN CAS DE RECONVERSION)**

- **CADRE DE VIE (PAYSAGE, BIODIVERSITE ...)**

- ⇒ Diversité paysagère autour des multiples vallées du SCoT (Mayenne, Vicoin, Ovette, Jouanne, Vilaine, Oudon, ...) de ses collines bocagères, de ses grands ensembles boisés.
- ⇒ Identité locale minière et industrielle.
- ⇒ Patrimoine très riche sur l'ensemble du territoire : 56 Monuments Historiques, 8 sites inscrits et 2 classés, 2 ZPPAUP, label « Ville d'art et d'histoire » et label « Petite cité de caractère »

Les cartographies nous permettent d'identifier assez rapidement quels pourraient être les tracés de la TVB. C'est en s'appuyant sur les espaces et le réseau hydrographique dense que le SCoT va définir des continuités écologiques. Par ailleurs, des actions sont en cours pour améliorer la qualité de l'eau et la mise en valeur des berges afin de contrer les effets de l'urbanisation, de l'abaissement du lit mineur des rivières, de l'imperméabilisation des sols et du drainage. Un inventaire exhaustif des zones

humides (et pas seulement les cours d'eau) doit être réalisé. Pour rappel, celui-ci, s'il est conforme au cahier des charges validé par le SAGE et l'Agence de l'Eau ouvre droit à subventionnement.

Ces continuités écologiques ne doivent pas seulement concerner les espaces ruraux. La présence de massifs forestiers proches de l'agglomération lavalloise (au sud) sont l'occasion de créer des pénétrantes écologiques dans le milieu urbain notamment en soutenant l'agriculture périurbaine et le développement de filières (circuits courts). Mais au-delà de ces considérations il faut indiquer les références qualitatives, sociales, environnementales et économiques de ce développement agricole. Autre filière à développer, le bois, avec la préservation du paysage et de la dynamique bocagère propre au territoire des Pays de Laval et de Loiron. Aujourd'hui, l'agriculture, telle qu'elle est pratiquée majoritairement, ne répond pas aux enjeux d'avenir. Il est souhaitable sur le territoire du SCoT de voir apparaître des pratiques agricoles durables en facilitant le développement, par exemple, de l'agriculture biologique.

Ainsi, le SCoT doit pouvoir cerner la typologie des agricultures qui vont être en adéquation avec les enjeux de maintien (ou de reconquête) du bocage, de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité. Et non définir les enjeux en fonction d'une évolution de l'agriculture qu'on déplore ou regrette par ailleurs. C'est aussi à ce prix qu'il sera possible d'augmenter le nombre d'actifs qui décroît aujourd'hui.

La préservation du cadre de vie s'entend aussi par la mise en œuvre d'une politique de l'habitat. Le SCoT devra définir des objectifs chiffrés par espaces (qui restent à définir) qui devront prendre en compte un certain nombre d'exigences, notamment celle du maintien ou de l'organisation d'une vie sociale dans les communes ou bien encore la typologie des bourgs dépendante de leur localisation. Des réponses architecturales sont aussi à proposer dans les opérations à venir que ce soit au niveau de l'habitat ou du développement économique. La gestion urbaine et le développement économique devront donc s'adapter aux nécessités écologiques pour pouvoir durablement continuer à assurer leur vocation, y compris sociale.

Des exemples d'objectifs de densités minimales dans d'autres SCOT du Grand Ouest sont donnés :

- Communauté d'Agglomération Niortaise (79)
- Angers Loire Métropole (49)

Des exemples de nouvelles opérations d'urbanisme sont également proposés :

- Langouët (35) : Hameau des Mottes à la Pelousière
- Angers/Avrillé (49) : Plateau des Capucins et de Mayenne
- Dijon (21) : écoquartier Heudelet 26

LES ENJEUX :

- ➡ **DEVELOPPER DES MODALITES D'URBANISATION RESPECTUEUSES DE L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE ET POURSUIVRE LES EFFORTS DE RESTAURATION DU BATI ANCIEN**
- ➡ **GERER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES PARCS D'ACTIVITES ET LES ZONES ARTISANALES (ENTREES DE VILLE)**
- ➡ **FAVORISER UNE GESTION AGRICOLE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES (MAINTIEN ET REPLANTATION DU BOCAGE, INTEGRATION DES BATIMENTS AGRICOLES ...)**
- ➡ **INTEGRER DANS LE PAYSAGE LES GRANDES INFRASTRUCTURES (PROJET DE LIGNE THT, LGV, MISE EN 2X2 VOIES RN162...)**
- ➡ **FAIRE CONNAITRE, ENTREtenir ET VALORISER PAR LE TOURISME LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE LIE A L'EAU ET AUX FORETS ET LES SITES INDUSTRIELS PATRIMONIAUX**

LES SUITES DE LA DEMARCHE

